Prospectus de l'Abeille.

L'ANNONCE d'une nouvelle feuille pourrait sembler téméraire, si l'on n'examinait que la multiplicité, ou le mérite de celles existant déjà dans cet Etat. Mais si l'on considère l'étendue de la population ; si l'on compare le rapport du nombre de souscripteurs avec celui des citoyens intéressés à la chose publique ; si l'on fait attention ensuite à la progression des lumières dans ce pays, l'on ne pourra disconvenir qu'il n'existe aucune proportion entre la quantité de nos journaux, et celle des gazettes du Nord, eu égard à la population respective.

Si donc il paraissait un Journal destiné à traiter des intérêts locaux, qui entretînt les citoyens de ce qui les touche de plus près, tel que les délibérations des Chambres Législatives et du Conseil de Ville, les décisions des Tribunaux &c. : qui, tout en traitant de la politique intérieure, ne négligerait pas la politique extérieure ; et qui, de plus, présenterait quelques fleurs littéraires dans le champ souvent aride de la polémique : nous ne doutons pas qu'une telle feuille ne pût obtenir quelque succès.

Mais si, au désir d'être agréable au public, par la contexture du Journal, l'Editeur, pénétré des inconvéniens des souscriptions et des avances faites, offrait un simple abonnement au mois, il n'est pas douteux que, ne pouvant considérer cette entreprise comme une spéculation purement mercantile, l'on ne fût tenté de faire une épreuve si peu coûteuse, et dont le résultat pourrait devenir plus ou moins intéressant.

Telle est précisément l'offre que nous faisons ici à nos Concitoyens. L'ABEILLE leur destine le fruit de son labeur, et c'est à eux d'apprécier son travail, et de le récompenser par leur protection éclairée.

L'Editeur cherchera à donner à sa feuille le plus d'intérêt qu'il pourra ; il évitera toute discussion personnelle, et se refusera même à admettre dans ses colonnes aucune pièce offensive. Le ton de réserve convenable, et prescrit par le bon goût, régnera dans cette gazette ; et si jamais l'Editeur était en butte à quelque attaque personnelle, le silence le plus absolu ferait sentir aux agresseurs l'inutilité d'une récidive.

CONDITIONS :

L'ABEILLE paraîtra les *Mardi, Jeudi et Samedi* de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE, payable à la fin de chaque mois ; et les abonnés préviendront, en payant le mois échu, lorsque leur intention sera de cesser de recevoir la feuille.

Les avis se payent une piastre par carré, (20 lignes ou moins), pour la première fois, et 50 cents pour chaque insertion subséquente ; et si l'on désire qu'un avis soit mis dans les deux langues, on payera double.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 6 et 21 de chaque mois, comme suit :

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LAVINIA, capt. G. Fowler,

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur Permettre de bons navires.

Ils seront de leur départ de New-York, les 6, 21 et 14 de chaque mois.

1 sept *Foster & Hutton.*

POUR PHILADELPHIE,

Le navire paquebot OHIO, capt. Gar[illegible] partira sous le plus bref délai. Pour [illegible] en passage, s'adresser à

1 sept *Ths. Toby.*

POUR NEW-YORK,

Le beau brick HARRIET, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, [illegible] à

1 sept *John Clark*
53, rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

(Un des paquebots de la nouvelle Ligne.)

Le beau navire [illegible], capitaine Eveleigh, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou dessous [illegible]

Foster & Hutton.

[illegible]

Ventes Publiques.

Notes des ventes publiques

Qui se feront aujourd'hui et demain.

AUJOURD'HUI :

Par Geo. W. Boyd & Co. de la cotonade, des courtepointes, bas, mouchoirs, bonnets de paille, chapeaux de laine, sigares, cirabisses, linges faits, du sucre, savon, vin, rum, genièvre, fromage, térébentine, vernis, capres, olives, anchois &c.

A l'encan de T. Massy, des marchandises sèches, des comestibles, &c.

MERCREDI :

A l'encan de Duéryet & Domingon, des marchandises sèches, des comestibles, &c.

PAR F. DUTILLET.

PAR ordre de l'honorable Térence Leblanc, juge de la paroisse St-Jean Baptiste, le 13 de Septembre courant, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, à midi, un Terrain situé au faubourg Lacourse, dans l'îslet 52, No. 12, ayant 60 pieds de face à la rue Edouard et 150 de profondeur, mesure française. Ledit terrain sera vendu avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et provient de la succession de feu Eugène Villeré, nègre libre. Conditions, payables au Mars 1828, l'acquéreur donnant billet endossé à satisfaction et à domicile en ville. 1er sept

---

PAR DUCAYET & DOMINGON.

PAR ordre du syndic de la faillite de L. & M. Commagère, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le 25 de Septembre, à midi, la propriété suivante, savoir : un Lot de Terre mesurant deux acres de face sur quarante de profondeur, situé dans la Paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve, à environs deux milles de la ville de la Nouvelle-Orléans ; borné d'un côté par l'habitation d'Antoine Bucher jn. et de l'autre par celle de N. R. Le Breton et C. Derbigny.

Conditions :—$1100 payables en tout Mars 1828, le surplus à un, deux et trois ans, en billets endossés portant hypothèque. 1er. sept

---

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les soussignés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandana, de coton, 2 ditto sattinets bleus, 2 balles faux bombazet, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 1 ditto flanelle rouge, 6 ditto osnaburgs.

Ces marchandises, avec ce qu'ils avaient précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables.

Sohier, Goodman & Co.
1er sept No. 40 rue de Chartres

Confitures de la Havane.

LE soussigné vient de recevoir du brick Golden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangée dans des [illegible] de fort 12 [illegible], parmi lesquelles il y en a d'[illegible], gingembre, [illegible] oranges et guayaves.

Il vend [illegible] en détail, par barils, gallons et bo[illegible]

Wm. [illegible],
1er sept rue Bienville, 43

A VENDRE,
une belle paire de jeunes
Bœufs de tire,
dressés à la charrue et à la charrette. S'adresser au bureau de cette feuille. 1er sept

---

Animaux Epaves.

IL a été conduit aux épaves, le 20 août, un mulet brun, étampé sur l'épaule gauche d'un A, diverses marques espagnoles sur la cuisse gauche, P L sur l'épaule droite.

Une mule brûne, [illegible] de l'œil gauche, étampée sur la cuisse gauche J L, et une étampe espagnole.

Un cheval [illegible] rouan, [illegible] de derière blanc, étampé sur [illegible] et sur la cuisse, du même côté, [illegible] ressemblant à un A.

Un poulain gris, le bout du nez blanc. Si d'ici au 16 septembre les animaux ne sont pas réclamés [illegible] à [illegible] à 6 heures après midi.

[illegible] 21 [illegible] 1827.
Guy Duplantier.

A LOUER.

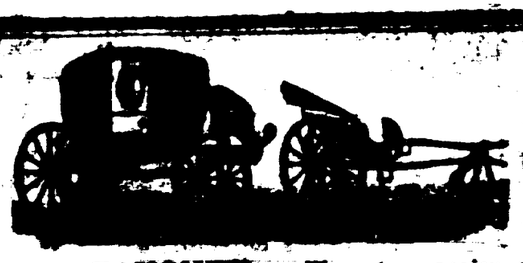

J. B. FAUCHET, *sellier et carossier*, a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son attelier rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, où il exécute toute espèce d'ouvrages concernant sa profession, avec promptitude, et à des prix modérés. 1er. septembre

---

Nouvel assortiment de Chapeaux.

Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du soussigné, un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York.

1er sept T. B. KEELER, [illegible] du Canal

WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee,

60 cahses de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'en trouve de propres pour la saison ; le tout à un prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets. 1er sept

---

DOUBLONS—60 Doublons Colombiens, à vendre par

1er. sept *T. Toby.*

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $7 50 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, trente-sept onces de pain pour un escalin.—Nouvelle-Orléans, 31 août 1827.

J. Roffignac,
1er septembre maire

Lettres sur le Mexique,

OU

Guide du Voyageur,

CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains ; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation et le régime des mines :—Par un Citoyen de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1826 et 1827.

Cet ouvrage se distribue par livraisons, en un pamphlet de 16 pages, qu'on pourra ensuite faire relier en un ou deux volumes. Chaque pamphlet contiendra une ou deux [illegible] on en aura imprimé un tous les [illegible] jours et vendu au prix de 2 escalins. On pourra s'en procurer aux librairies de Mrs. B. Levy. A. L. Boismare, et Co. Jourdan & Co. ; à la pharmacie de Mr. Blanchet, et à l'imprimerie de cette feuille.

1er. septembre

BOIS D'AGAJOU.

A VENDRE [illegible] BOIS d'Agajou de Honduras, [illegible] qualité supérieure.

[illegible] Chez de Cassagnes cette année.

Lambert Mary.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de
L'ETAT DE LA LOUISIANE.
2d. Classe.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

Au profit de l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

Devant être tirée en Novembre.

PROSPECTUS.

1 Lot de	$10,000	est	$10,000
1 Lot de	8,000	est	8,000
1 Lot de	6,000	est	6,000
1 Lot de	6,000	est	6,000
1 Lot de	5,000	est	5,000
1 Lot de	4,000	est	4,000
6 Lots de	1,000	est	6,000
12 Lots de	500	est	6,000
156 Lots de	100	est	15,600
780 Lots de	10	est	7,800
7800 Lots de	6	est	46,800
8,760 Lots	24,360 billets à 6 piastres		146,160
15,600 Blancs			

23,360 billets à $6.

Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux, et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les [illegible], deux et trois numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3	$8000
2, 1 et 3	6600
2, 3 et 1	6000
3, 1 et 2	5000
3, 2 et 1	4000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivans—2, 3, et 4, dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 1000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, aura droit à 500

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 100

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 10

Les 7,800 billets ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 6

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un [illegible] celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables après le tirage, et seront [illegible] [illegible] de l'[illegible]

[illegible]

J. C. VAND[illegible]
No. 106 [illegible]